

Rapporteur général en charge du suivi et de l'évaluation de l'action publique : Patrice RABINE

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Quel impact des politiques régionales sur l'environnement ? – Vers une évaluation environnementale du budget de la Région Bretagne »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En 2021, la Région a commencé une expérimentation d'évaluation environnementale sur le volet Adaptation pour 20 programmes du budget. Elle déploie depuis progressivement cette démarche, élargissant en 2022 le premier volet expérimenté à l'ensemble des politiques régionales (48 programmes analysés), et l'intégrant dans le cycle budgétaire et le processus décisionnel comme axe transversal de la revue des programmes. Deux nouveaux volets d'évaluation sont entrés en phase expérimentale : l'Adaptation (48 programmes) et la Biodiversité (5 programmes). Cette annexe au budget primitif 2023 présente la démarche mise en œuvre, sa méthodologie, ses attendus, ses perspectives, et les premiers résultats globaux et par missions.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER voit dans cette deuxième publication de l'évaluation environnementale du budget du Conseil régional, dite « budget vert », une réponse à la nécessité de « *remettre au centre le fait que les organisations publiques et privées consomment des capitaux financiers, mais aussi des capitaux naturels et humains*<sup>1</sup> ».

Cette nécessité ne peut plus être ignorée : selon le Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres (CRED), les tempêtes, inondations, sécheresses, tremblements de terre, feux de forêt, températures extrêmes, activités volcaniques, glissements de terrain survenus en 2021 ont déjà entraîné des pertes au niveau mondial de plus de 252 milliards de dollars<sup>2</sup>.

Même si la comptabilité publique conservera toujours, bien entendu, sa fonction obligatoire et juridique d'outil d'information financière, elle n'est plus un champ à part, neutre et intangible. Pour le CESER, elle devra progressivement intégrer des données extracomptables transversales, comme celles du budget vert, voire celles d'un budget vert et juste de protection de l'environnement et de lutte contre les inégalités<sup>3</sup>.

#### 2.1. Sur la responsabilité environnementale

Les territoires et parmi eux les Régions ont un rôle clé<sup>4</sup> pour l'atteinte des objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050<sup>5</sup> et de préservation de la biodiversité. Pour le CESER, il est par conséquent essentiel que la Région Bretagne développe sa capacité à anticiper les bouleversements climatiques que va connaître son territoire, et mette en place des outils qui lui permettront d'améliorer d'année en année l'impact sur le climat et le développement durable des actions publiques que finance son budget.

<sup>1</sup> Phrase extraite du programme *Nouvelles mesures* de la 27e Région, laboratoire de la transformation publique explorant d'autres approches comptables et outils de gestion pour piloter les transitions écologiques et sociales.

<sup>2</sup> Le CRED est situé à Bruxelles. Pour télécharger le rapport 2021 (en) : <https://cred.be/sites/default/files/CredCrunch66.pdf>

<sup>3</sup> Comme le préconise Oxfam France et ses partenaires dans l'étude 2019 intitulée : *Plaidoyer pour un budget verte et juste*. Pour télécharger cette étude : [https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2019/09/Budget\\_vert\\_juste\\_Oxfam\\_RAC\\_ATD\\_Secours\\_catholique.pdf](https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2019/09/Budget_vert_juste_Oxfam_RAC_ATD_Secours_catholique.pdf)

<sup>4</sup> Le *Green Deal* et le nouveau cadre financier de l'UE pour 2021-2027 leur attribue de fait un rôle clé : <https://www.traace.co/post/european-green-deal>

<sup>5</sup> Objectif du *Green Deal*, adopté en 2019 par l'Union européenne, et intégré au niveau français dans la Stratégie nationale bas carbone de 2020, dite SNBC révisée : <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

Le CESER relève qu'elle le fait à travers le budget vert, mais aussi à travers d'autres outils structurants comme la Breizh COP et son conseil scientifique, le SRADDET, le SPASER, le Plan de transition, la Revue des programmes (qui intègre l'évaluation environnementale du budget comme axe transversal), la compétence Bilan carbone (réalisation interne et annuelle du BEGES), la trame verte et bleue régionale, le Haut conseil breton pour le climat, l'Agence bretonne de la biodiversité, la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales, et une nouvelle version du RADD (elle devrait contenir un véritable Rapport sur la situation en matière de développement durable).

Si cette énumération témoigne du volontarisme environnemental du Conseil régional, le CESER pointait dans son avis de juin 2022 sur le RADD la nécessité de questionner en profondeur les liens entre ces différents outils, dont les attendus sont proches les uns des autres, ou qui portent les mêmes finalités sur des périmètres différents, afin de leur assurer la meilleure cohérence possible.

Aujourd'hui l'urgence climatique s'est accentuée, elle est aussi davantage comprise et prise en compte dans les analyses économiques, les choix publics et les décisions d'investissement. Mais la transition pose aussi des questions financières comme la capacité d'investissement climat des régions. Selon l'étude<sup>6</sup> publiée en octobre 2022 par l'institut I4CE, avec le soutien financier du Ministère de la Transition écologique et de l'ADEME : « *Les collectivités territoriales doivent, pour remplir les engagements européens et internationaux de la France en matière de neutralité carbone, plus que doubler leurs investissements annuels en direction du climat (12 Mds€ annuels contre 5,5 Mds€ actuellement), pour atteindre environ 20 % du total de leurs dépenses d'investissement actuelles.* »

Le CESER s'interroge sur la capacité de la Région Bretagne (et des autres Régions) à relever le défi très élevé des investissements climat, dans un paysage où la certitude que les territoires subiront des bouleversements climatiques contraste avec l'incertitude sur le modèle actuel de financement des Régions. Ce modèle permettra-t-il de répondre, à la hauteur nécessaire, aux investissements climat et à la maîtrise des risques climatiques ?

## 2.2. Sur la rapidité de déploiement d'une démarche pourtant complexe

Le CESER relève que la crise sanitaire n'a pas freiné<sup>7</sup> le Conseil régional dans le déploiement de l'évaluation environnementale de son budget. Au regard de la complexité d'une démarche qui était au départ en grande partie à construire, et de la montée en compétence requise, il tient à rendre hommage à la rapidité du déploiement de la démarche d'évaluation environnementale.

L'accélération 2022 a permis d'élargir à tous les programmes l'évaluation environnementale du volet *Atténuation* et de la stabiliser, d'ouvrir les nouveaux chantiers *Adaptation* et *Biodiversité*, et de faire les premiers pas vers l'intégration de la démarche dans le processus de décision budgétaire.

Cette marche à vive allure témoigne de la forte implication des services, engagés dans une démarche d'interrogation et d'amélioration continue du fonctionnement administratif de la collectivité. Implication qui permet aujourd'hui à la Région Bretagne d'être à l'avant-garde dans des domaines clefs comme le budget vert, le SPASER, les critères d'éco-socio-conditionnalité.

## 2.3. Sur l'attention portée à l'harmonisation suprarégionale

« *L'analyse des données d'émissions remontées par les échelons locaux souffre encore de l'hétérogénéité des méthodes et pratiques* » constate Climate Change<sup>8</sup>. Même constat pour le *Comité européen des régions*, qui rappelle dans son avis de juin 2022 que les méthodes proposées doivent être suffisamment souples pour être adaptées au

---

<sup>6</sup> Pour télécharger l'étude I4CE : [https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2022/10/I4CE-quantite\\_neutralite\\_oct2022\\_version\\_au091122.pdf](https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2022/10/I4CE-quantite_neutralite_oct2022_version_au091122.pdf)

<sup>7</sup> C'est d'ailleurs un constat international que fait Climate Change dans son *Bilan mondial 2022 de l'action climat des territoires* : « La pandémie n'a pas freiné les gouvernements locaux et régionaux dans leur action climat ».

<sup>8</sup> Pour télécharger le *Bilan mondial 2022 de l'action climat des territoires* de Climate Change : [https://www.climate-chance.org/wp-content/uploads/2022/03/bilan\\_fr\\_complet\\_25\\_03.pdf](https://www.climate-chance.org/wp-content/uploads/2022/03/bilan_fr_complet_25_03.pdf)

contexte national comme au niveau infranational. Enfin, la SNBC insiste sur l'importance de la comparaison entre les différentes trajectoires territoriales de transition et la trajectoire nationale.

Le CESER observe avec satisfaction que la Région Bretagne a choisi le chemin de l'harmonisation interrégionale et nationale des méthodologies, des référentiels et des données. Cette harmonisation prend appui sur des structures comme I4CE<sup>9</sup>, CDC Biodiversité<sup>10</sup>, IPBES<sup>11</sup>, toutes issues d'instances publiques ou parapubliques et toutes orientées vers l'atteinte des Objectifs de développement durable définis par l'Organisation des Nations Unies. Elle construit, adapte, et stabilise progressivement ses méthodologies en lien étroit avec I4CE et au sein d'un groupe de travail interrégional, en partenariat avec Régions de France.

## 2.4. Sur la rigueur méthodologique

Le CESER est tenu informé depuis deux ans de la construction progressive de l'évaluation environnementale du budget mise en œuvre par le Conseil régional. Il a pu constater les précautions prises par celui-ci au regard de la faisabilité et de la soutenabilité pour les services de ce travail exigeant, complexe et chronophage, et il a apprécié tout au long de ce processus le souci permanent de rigueur méthodologique.

I4CE a construit ses guides méthodologiques et ses référentiels à destination des Régions en lien étroit avec quatre<sup>12</sup> d'entre elles, dont la Bretagne. Il s'agissait en premier lieu de bâtir un langage commun, de tester la démarche et de traiter les compétences régionales qui ne l'étaient pas dans la première édition du guide I4CE.

C'est pourquoi, entre la première version de l'évaluation environnementale du budget, publiée en novembre 2020, et la seconde publiée en septembre 2022, le guide méthodologique<sup>13</sup> et les référentiels I4CE ont évolué, intégrant les retours d'expériences des quatre régions pionnières. Le CESER note que la Région Bretagne a joué un rôle important dans ce protocole de travail qui alterne phase de construction méthodologique partagée et validation par le groupe interrégional et par I4CE au fil des expérimentations engagées.

### Volet Atténuation

Les dépenses de 48 programmes du budget primitif 2023 ont été analysées avec la méthodologie I4CE Atténuation<sup>14</sup> et classées en six catégories.

### Volet Adaptation

Les dépenses de 48 programmes du budget primitif 2023 ont été analysées avec la méthodologie I4CE Adaptation<sup>15</sup>, qui comprend trois étapes.

Le Conseil régional a réalisé la première étape. Il approfondira cette année les programmes pour lesquels ont été identifiés des enjeux prioritaires en matière d'adaptation : économie, aménagement du territoire, mer et littoral, ports, lycées, biodiversité, eau.

---

<sup>9</sup> L'institut I4CE est une association d'intérêt général à but non lucratif, fondée par la Caisse des Dépôts (CDC) et par l'Agence Française de Développement (AFD). Ses financeurs sont majoritairement issus d'institutions publiques nationales. Site web : <https://www.i4ce.org/>

<sup>10</sup> Le groupe CDC Biodiversité (Caisse des Dépôts et Consignation) accompagne les collectivités territoriales dans la mesure de leur empreinte environnementale sur la biodiversité. Site web : <https://www.cdc-biodiversite.fr/notre-mission/>

<sup>11</sup> L'IPBES est à la biodiversité ce que le GIEC est au climat. Son acronyme anglais se traduit par : plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques : <https://ipbes.net/fr>

<sup>12</sup> Ce groupe interrégional réunissait au départ les régions Bretagne, Occitanie, Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine. Il a été rejoint en 2022 par la région PACA.

<sup>13</sup> Pour télécharger le Guide méthodologique I4CE : <https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2022/09/I4CE-EEB-Guide-Methodologique.pdf>

<sup>14</sup> Pour télécharger l'annexe I4CE sur le volet *Atténuation* : [https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2022/09/I4CE-EEB-Annexe1\\_Attenuation\\_au15-12-2022.pdf](https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2022/09/I4CE-EEB-Annexe1_Attenuation_au15-12-2022.pdf)

<sup>15</sup> Pour télécharger l'annexe I4CE sur le volet *Adaptation* : [https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2022/09/I4CE-EEB-Annexe2\\_Adaptation.pdf](https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2022/09/I4CE-EEB-Annexe2_Adaptation.pdf)

## Volet Biodiversité

Reprenant les grandes étapes du guide méthodologique I4CE sur le volet Atténuation, CDC Biodiversité élabore une méthodologie Biodiversité avec un groupe de quatre Régions partenaires<sup>16</sup>, l'Office français de la biodiversité (OFB) et Régions de France.

Cette méthodologie en construction croise chacun des cinq facteurs directs de déclin<sup>17</sup> de la biodiversité, définis par l'IPBES, avec les six catégories d'impact des dépenses sur la biodiversité. Devant la complexité de la démarche, la Région a choisi de l'expérimenter sur 5 programmes (NSP 2023) : P601 (eau), P602 (biodiversité), P701 (transports), P509 (agriculture) et P305 (tourisme).

### 2.5. Sur l'inscription dans le processus de décisions budgétaires

« *Inscrire dans les processus de décisions budgétaires ces critères climat et transitions* » était un des axes de progrès cités par le Président du Conseil régional dans son introduction au premier budget vert publiée en février 2022.

Le CESER soutient la volonté de la Région de passer d'une évaluation environnementale du budget au verdissement des actions publiques qu'il finance. Il s'agit d'avoir au fil des ans de plus en plus de dépenses vertes et de moins en moins de dépenses brunes, tout en veillant à conserver les autres niveaux de lecture d'un budget.

Pour y parvenir, il faut franchir plusieurs étapes : monter en compétence, construire et stabiliser progressivement les méthodologies, la taxonomie, les données, synchroniser l'élaboration annuelle du budget vert avec celle du budget primitif, inscrire l'évaluation environnementale dans les critères de décision budgétaire, intégrer la classification évaluation environnementale dans le logiciel financier, automatiser la collecte des données en adaptant les outils existants...

Le CESER relève avec satisfaction que le questionnaire climatique a été intégré dès cette année dans le cycle budgétaire et le processus décisionnel. Avec notamment des fiches évaluation environnementale remises aux élu-es lors des conférences budgétaires. Dans son volet *Atténuation*, le plus abouti aujourd'hui, le budget vert est déjà en mesure d'alimenter la préparation budgétaire, la revue des programmes et des dispositifs, les travaux sur l'éco-socio-conditionnalité des aides, l'évaluation du PPI, et de faire le lien avec le Plan de transition.

### 2.6. Les résultats de l'évaluation environnementale du budget 2023

Pour les volets *Atténuation* et *Adaptation*, les résultats de l'évaluation environnementale du budget portent sur 48 programmes et sont présentés de manière globale, puis par missions. Pour l'axe *Biodiversité*, ils sont présentés uniquement de manière globale sur le périmètre analysé (5 programmes).

En raison de la remise tardive au CESER de ce bordereau et dans l'attente des résultats détaillés par programmes, qui fourniront aux commissions une approche fine de la cotation « budget vert » des dépenses 2023, le CESER ne fait pas d'observations dans ce rapport général sur les premières évaluations publiées. Les résultats par programmes devraient être disponibles courant février 2023.

### 2.7. Conclusion

Début 2022, le Conseil régional était face à deux chantiers complexes et chronophages : d'une part l'élargissement à l'ensemble des programmes de la démarche d'évaluation environnementale sur le volet *Atténuation*, d'autre part,

---

<sup>16</sup> Bourgogne Franche-Comté, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie.

<sup>17</sup> Les cinq facteurs de déclin de la biodiversité identifiés par IPBES : 1. les changements d'usage des terres et de la mer ; 2. la surexploitation des ressources naturelles ; 3. les changements climatiques ; 4. Les pollutions ; 5. les espèces exotiques envahissantes.

la déclinaison de la démarche aux cinq autres volets d'évaluation (Adaptation, Biodiversité, Eau, Déchets, Pollutions).

L'élargissement à l'ensemble des programmes est déjà à l'œuvre sur les deux premiers volets. Sur le troisième, des bases expérimentales sont posées. Il restera ensuite du chemin à parcourir dans l'inconnu des trois derniers volets pour lesquels les méthodologies stables et harmonisées font encore défaut, mais le CESER tient à souligner l'importance et la qualité du chemin déjà accompli dans un temps finalement court au regard du défi à relever.

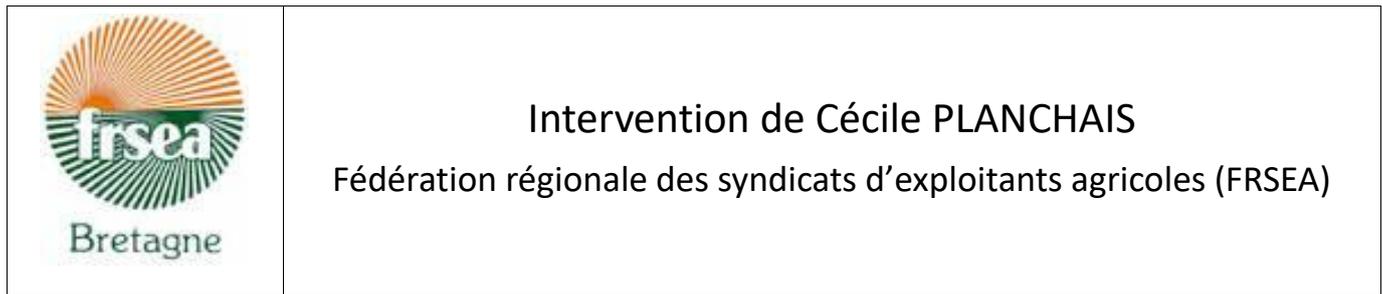
## Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Quel impact des politiques régionales sur l'environnement ? – Vers une évaluation  
environnementale du budget de la Région Bretagne

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



Je m'exprime ici au nom de la FRSEA Bretagne.

Le budget vert a pour objectif de réaliser une évaluation environnementale de la Région. Ainsi, les investissements de la Région sont classés dans différentes catégories : indéfini, à approfondir, défavorable, neutre, favorable sous conditions, très favorables.

Si cette démarche peut s'entendre, elle ne doit pas à elle seule justifier des choix d'orientations des investissements de la Région. En effet, les investissements productifs, favorisant la performance et la rentabilité des fermes sont indispensables et indissociables d'une évolution favorable du point de vue environnemental. Nous prôtons une démarche de développement durable, alliant les 3 volets de ce concept : économique, social et environnemental. C'est le fondement même de l'agroécologie, que les agriculteurs ont d'ores et déjà intégrée dans leurs pratiques. Et il ne faut pas oublier que la future PAC, avec l'éco-régime, va renforcer les obligations environnementales des agriculteurs.

Au vu de ce constat, plusieurs classements du budget vert mérite d'être questionnés.

Classer « défavorable » les soutiens aux exploitations sans garantie de transitions agro écologiques, nous semble réducteur. Cela mériterait d'objectiver le classement par une définition des transitions agroécologiques. Tous les investissements en faveur de la productivité et de la rentabilité des exploitations agissent sur la réduction des effets néfastes sur l'environnement, notamment en élevage par la baisse des effluents et une meilleure efficacité entre intrants, production et rejets. Par ailleurs, les agriculteurs, payant leurs intrants, ont intérêt à les optimiser par un juste niveau d'intrants pour une production optimale, ce qui implique une baisse des impacts environnementaux.

Le classement du soutien aux serres chauffées mérite d'être revu. Bien souvent, les nouvelles serres ont des sources d'énergie alternative, notamment en cogénération, qui participent à réduire la dépendance énergétique de la Bretagne via des partenariats avec des collectivités ou des entreprises. Elles ont également des process qui permettent non seulement de limiter la quantité d'eau nécessaire (goutte à goutte, outils d'aide à la décision) et des dispositifs de recyclage de l'eau. Au final, elles n'ont aucun rejet dans le milieu et des systèmes de protection des cultures respectueux de l'environnement. Ce classement est paradoxal aussi au regard du classement « très favorable » de l'agriculture biologique, alors que les serres biologiques, même si la plantation n'est pas hors sol, doivent également être chauffées.

Classer « favorable » les circuits courts revient à ignorer les impacts que pourraient avoir le fait d'un déplacement massif des consommateurs vers les fermes pour s'approvisionner en circuit court. Il ne faut pas négliger les gains environnementaux réalisés grâce à la logistique et au regroupement de l'offre. Par ailleurs, développer des circuits courts partout est illusoire. Par exemple, développer un élevage de porcs en périphérie rennaise se heurterait au manque de disponibilité foncière, aux contraintes pour l'éleveur par rapport au trafic routier et à l'acceptabilité sociétale des élevages. En d'autres termes, on ne pourra pas nourrir tous les Français et même tous les Bretons en circuits courts.

Sur les investissements agri-environnementaux, nous réitérons notre demande constante de soutien aux investissements en matériels pour l'épandage de produits phytosanitaires qu'ils soient naturels, de synthèse, homologués en agriculture bio ou non. Nous souhaitons que les agriculteurs soient accompagnés dans la diminution de la consommation de ces produits ainsi que dans leur utilisation optimale, afin que chaque goutte épandue soit utilisée pour la plante. Tous les agriculteurs français ont accès à cette aide, excepté les agriculteurs bretons, c'est une réelle distorsion de concurrence et une fragilité pour notre agriculture dans sa rapidité d'évolution.

Classer les soutiens à l'agriculture biologique en « très favorable » est une fois encore subjectif. Le bio, comme les autres systèmes de production, a ses avantages et des inconvénients. Le bio à grande échelle, selon plusieurs études récentes, émettrait plus de gaz à effet de serre que le conventionnel par tonne produite, avec plus de terres utilisées, plus d'alimentation aux animaux et plus d'animaux pour moins de production.

La méthanisation agricole est classée dans la catégorie « indéfini méthodologique ». Pourtant des éléments tangibles prouvent l'intérêt de la méthanisation. 60 % des ratios des méthaniseurs sont des effluents d'élevage (inventaire DREAL 2021). Cela permet une non-perdition des effluents et pas de dégradation de la matière organique du sol. Peu de stockage est nécessaire, dans la mesure où les effluents peuvent être directement injectés dans les méthaniseurs. Actuellement, la méthanisation agricole bretonne produit l'équivalent en électricité de la consommation des ménages vannetais ou rennais intra-rocade.

Ces différentes remarques montrent que le classement des types d'investissements sous l'angle uniquement environnemental est impossible. Tous les facteurs environnementaux sont très difficiles à prendre en compte. Chaque investissement doit être conçu de manière cohérente avec le fonctionnement de chaque ferme, dans un triple objectif économique, environnemental et social. Dès lors, nous souhaitons que la méthode du budget vert soit rediscutée avec nous.

Merci de votre écoute.



## Intervention de Stéphane CRÉACH Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage l'avis du CESER sur la démarche maintenant bien engagée du Conseil Régional notamment quand il fait état, je cite: « *D'inscrire dans les processus de décisions budgétaires ces critères climat et transitions* » c'était en effet un des axes de progrès cités par le Président du Conseil régional dans son introduction au premier budget vert publiée en février 2022.

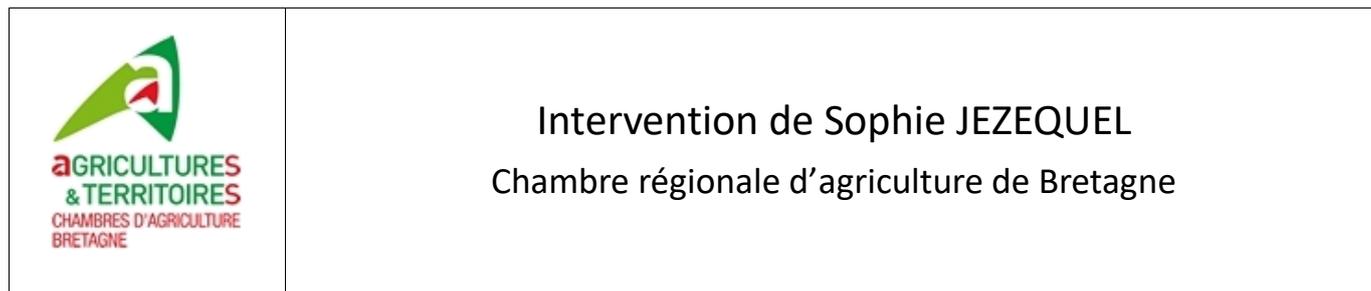
Le CESER soutient ainsi, comme la CGT, la volonté de la Région de passer d'une évaluation environnementale du budget au "verdissement" des actions publiques qu'il finance. Il s'agit d'avoir au fil des ans de plus en plus de dépenses vertes et de moins en moins de dépenses brunes, tout en veillant à conserver les autres niveaux de lecture d'un budget. Si c'est certes les expressions communes autour de ce qui est "vert" ou "du verdissement" qui sont retenus, il pourrait être utile de trouver dans les objectifs Onusiens du développement durable des moyens d'expression plus adaptés en complément des formulations qui se veulent courantes aujourd'hui.

Pour revenir au bordereau et à l'avis du CESER, parvenir aux objectifs affichés cela demande de franchir plusieurs étapes : monter en compétence, construire et stabiliser progressivement les méthodologies, la taxonomie, les données, synchroniser l'élaboration annuelle du budget vert avec celle du budget primitif, inscrire l'évaluation environnementale dans les critères de décision budgétaire, intégrer la classification évaluation environnementale dans le logiciel financier, automatiser la collecte des données en adaptant les outils existants...

Le CESER relève avec satisfaction que le questionnement climatique a été intégré dès cette année dans le cycle budgétaire et le processus décisionnel. Avec notamment des fiches évaluation environnementale remises aux élu-es lors des conférences budgétaires. Dans son volet Atténuation, le plus abouti aujourd'hui, le budget vert est déjà en mesure d'alimenter la préparation budgétaire, la revue des programmes et des dispositifs, les travaux sur l'éco socio-conditionnalité des aides, l'évaluation du PPI, et de faire le lien avec le Plan de transition.

L'avis qui nous est soumis est relativement complet et la CGT soutient ce dernier qui expose les tenants et aboutissants de ce dossier qui va monter en force dans l'ensemble des démarches conduisant à la mise en œuvre des politiques publiques en Bretagne.

Il faudra bien ensuite dans cet immense chantier suggérer des voies pour trouver des solutions ou tout du moins identifier des lignes d'actions susceptibles de redresser les mauvaises trajectoires.



Je m'exprime ici au nom des Chambres d'agriculture de Bretagne.

Le Conseil Régional, depuis 2021, procède à l'évaluation environnementale de son budget au travers du prisme de l'atténuation et de l'adaptation climatique. L'ambition d'évaluer l'action de la Région, à travers de son empreinte en tant collectivité territoriale, est tout à fait louable.

Mais qu'en est-il de l'évaluation de son action publique ? On ne peut se satisfaire d'une analyse du budget basée sur une liste d'actions considérées comme « très favorables », « favorables », « neutres » ou « défavorables » pour chaque compartiment évalué à savoir l'atténuation, l'adaptation au changement climatique, la biodiversité, l'eau... Les politiques publiques doivent concilier la protection de l'environnement et sa mise en valeur avec le développement économique et le progrès social. Leur évaluation environnementale doit être réalisée dans une approche systémique afin d'apprécier les effets d'une décision sur l'environnement et d'en tirer les conséquences.

A la lecture de cette présentation de budget vert, plusieurs points nous interpellent concernant le classement de certains soutiens financiers en faveur de l'agriculture et à titre d'exemple :

- Classer « défavorable » les soutiens aux exploitations sans garantie de transitions agro écologiques, que faut-il comprendre ?
- Classer « la méthanisation agricole ou les agrocarburants » dans la catégorie « indéfini méthodologique », alors que la controverse est principalement sur le registre de l'opinion.

Il nous semble qu'une distinction doit être opérée entre les intentions politiques proclamées, les actions mises en œuvre et les résultats obtenus et évalués au travers du seul prisme de l'environnement.

Accompagner l'agriculture dans ses transitions économiques, sociales, et environnementales c'est dans un premier temps engager une réflexion pour construire des propositions pragmatiques et développer des outils financiers spécifiquement pour répondre à ces défis.

Je vous remercie de votre attention.